

Des actions concrètes pour limiter les plastiques dans nos rivières : aménagement de 10 rampes en rondins de bois pour la mise à l'eau des canoës sur l'Ardèche et le Chassezac

A compter de cet été, 10 nouveaux embarcadères en rondins de bois seront en service sur les rivières Ardèche et Chassezac. Conçus pour protéger nos rivières des dommages causés par les frottements des canoës lors de leur mise à l'eau, ces aménagements réduiront ainsi la production de particules plastiques vers les cours d'eau et la mer.

Ce vendredi 19 juillet, les différents acteurs impliqués dans ce projet se sont retrouvés pour inaugurer les équipements sur un des sites, dans le secteur de Châmes-Vallon Pont d'Arc.

Cette matinée a aussi été l'occasion de faire le point sur le démarrage de la saison estivale au bord de nos rivières : veille sur les niveaux d'eau, sur la qualité des eaux de baignade, la qualité écologique et la sensibilisation des estivants au respect des milieux naturels.



Inauguration des rampes canoës et des panneaux "la rivière est un hôte fragile, soyez un invité sympa" avec de gauche à droite : Floriane MORENA, directrice de l'EPTB Ardèche - Pascal BONNETAIN, président de l'EPTB et du SGGA – Jean-Yves MEYER, Président l'ADT07, conseiller départemental et maire d'Aubenas - Sébastien PAPILLAUD, président de la FEDELEA – Bertrand SIMON, élu de la fédération de pêche de l'Ardèche

Depuis quelques années la question de la pollution de notre environnement par le plastique prend de plus en plus de place. En particulier, les micro-particules qui, ingérées par les organismes aquatiques, et entrant dans la chaîne alimentaire, risquent ensuite de finir dans nos assiettes et impacter la santé de tous.

Durant l'été 2022, une expérience de quantification des particules de plastique provenant des canoës avait été menée sur la rivière Chassezac. Bien qu'aucune validité scientifique n'ait pu lui être donnée, ni de mettre en place un réel protocole de suivi, cette expérimentation a permis de **déclencher une prise de conscience de cette source de pollution et une mobilisation concrète des professionnels du tourisme** (loueurs de canoës et offices de tourisme) autour de cette question.

Ainsi dix loueurs de canoës de l'Ardèche et du Chassezac ont installé des rampes en rondins de bois sur leurs points d'embarquement/débarquement. Les canoës peuvent ainsi glisser le long de cette rampe entre les zones de stockage, en haut de berge, et l'eau, ou au moins au sable, moins abrasif que des matériaux plus pointus. La réduction des frottements réduit ainsi la production de particules plastiques dans les rivières.

En complément, les professionnels partenaires se sont aussi engagés à installer des panneaux informatifs *"la rivière est un hôte fragile, soyez un invité sympa"* pour sensibiliser les estivants aux bonnes pratiques dans la nature et en canoë.

Ce projet, qui représente un **investissement total de 150 000 € HT** (soit entre 5 000 et 10 000€ par embarcadère - variable selon la longueur de la rampe à réaliser) a bénéficié d'une **subvention publique de 80 %** grâce au **Fonds Vert de l'État** et de l'Agence de l'eau.

Il a été coordonné par la **Fédération Départementale des Loueurs de Canoës de l'Ardèche (FEDELEA)** avec le soutien technique de l'EPTB Ardèche et du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.

